

Note de présentation

Direction de la commande publique - Réorganisation du Pôle achats / Suppression de la cellule AMU
Voyages Pro

Comité Technique du 7 décembre 2021

1. Présentation du contexte

Le segment d'achats relatif aux déplacements / hébergements professionnels représente le 1^{er} poste d'achat de l'établissement avec un volume annuel moyen de 5 M € HT.

Avec la volonté de faire évoluer ses missions et la qualité des services qu'elle propose aux structures de l'établissement sur ce segment d'achats, la Direction de la commande publique a proposé en 2018 de mettre en place une cellule au sein du pôle achats, AMU Voyages Pro, en expérimentant l'activité de conseillers voyages auprès de structures pilotes.

La cellule AMU Voyage Pro a été dimensionnée avec une équipe de 6 conseillers voyages afin de répondre aux demandes des usagers notamment sur les voyages complexes et/ou pour les structures ne bénéficiant pas d'agents en charge de la gestion et du suivi des déplacements/hébergement.

La mise en place de cette structure présentait également l'avantage d'optimiser l'évaluation des fournisseurs, les conseiller. ères maîtrisant parfaitement les techniques du voyage ainsi que les offres des transporteurs (aériens et ferroviaires) et des hôteliers.

Le marché devait s'exécuter jusqu'au 31/12/2021. Cependant, avec l'arrêt de l'outil NOTILUS en septembre 2019, la période de gestion des déplacements pendant la crise sanitaire n'a pas permis de développer les accès auprès des utilisateurs du fait de contraintes notamment techniques. La poursuite d'exécution du marché, sur le volet unique des réservations et délivrances des titres de transport / nuitées, a donc depuis été réalisée par la gestion centralisée des missions via AVP, en mode dégradé.

Le nouvel accord-cadre notifié en octobre 2021 par l'établissement sur ce marché des déplacements professionnels est également porté par les centrales d'achats d'AMUE et du CNRS. Il compte parmi ses objectifs de proposer aux unités de recherche un marché des déplacements professionnels commun avec un certain nombre d'EPST/EPSCP (même titulaire, mêmes conditions tarifaires, mêmes outils de dématérialisation portail de réservation des billets, nuitées, dématérialisation des ordres de mission). Il permet par ailleurs de relancer une gestion totalement dématérialisée des procédures.

Ce nouvel accord-cadre, désigné « projet FENIX » au sein d'AMU, prendra effet au 01/01/2022 et se déroulera en 2 temps :

- Accès au portail de réservation des titres de transport et nuitées dès le début 2022,
- Accès à l'outil de dématérialisation des ordres de mission Notilus dans le courant du second semestre 2022.

Son exécution est de 6 ans. Sa mise en œuvre génère des modifications organisationnelles importantes, actuellement en cours de préparation, offrant plus d'autonomie et de responsabilités au

plus près des usagers et des structures AMU (composantes, unités de recherche, directions, services communs).

Il a également pour effet l'arrêt des activités de la cellule AMU Voyage Pro, ce qui entraîne la fin des missions assurées par l'équipe des 6 conseillers voyages, et le non renouvellement de leurs contrats à leurs échéances respectives.

Les 6 conseillers voyages concernés par cette fin de missions ont été informés de la situation lors d'une réunion le 17 novembre dernier, et un accompagnement spécifique et dédié a été mis en place le jour même par la DRH.

2. Proposition soumise à l'avis du Comité Technique

Il est proposé aux membres du Comité Technique de délibérer sur la réorganisation du pôle achats de la direction de la commande publique ayant pour conséquence la suppression de la cellule AMU Voyage Pro.